

	Emploi	p.4
	Réglementation du travail	p.7
	Formation et évolution professionnelle	p.8
	Logement	p.10
	Informations sur la saisonnalité en région Rhône-Alpes et en France	p.II
	mobilité et transports	p.12
	Développement durable par Mountain Riders	р.н.
2	Droits sociaux et informations juridiques	p.16
	carte des villes et stations de maurienne	p.18
	Garde d'enfants	p.20
	Die de famille	p.21
	santé :	
	Dépistage / Daccination	p.22
	sexualité	p.26
	consommations	p.27
	Prise en charge	p.28
	Travail	p.31
	Annuaire (retrouvez toutes les coordonnées des organismes mentionnés dans ce duide)	D.32

Accueil en station











D.3



√ 22 POINTS RELAIS SAISONS

La Maurienne compte 22 « Relais Saisons » présents dans la plupart des stations et dans le fond de vallée.

Dans ces lieux, je trouve de la documentation, de l'information et les coordonnées des organismes répondant à mes questions sur l'emploi, la formation professionnelle, la santé, la famille, le logement, les transports, les droits sociaux et juridiques.

Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne 04 79 64 41 02 saisons@maurienne.fr





→ À l'entrée de la vallée

- Aiguebelle / Espace Emploi Formation: 04 79 36 37 27
- Saint François Longchamp / Office de Tourisme : 04 79 59 10 56

→ Autour de Saint-Jean-de-Maurienne

· Saint-Jean-de-Maurienne

Mission Locale Jeunes: 04 79 64 41 02 / Pôle Emploi: 39 49 / FJT: 04 79 64 18 66

- La Toussuire / Office de Tourisme : 04 79 83 06 06
- Le Corbier / Office de Tourisme : 04 79 83 04 04
- Saint-Jean-d'Arves / Office de Tourisme : 04 79 59 73 30
- Saint-Sorlin-d'Arves / Office de Tourisme : 04 79 59 71 77
- Les Albiez / Office de Tourisme : 04 79 59 30 48
- Les Karellis / Foyer La Turra : 04 79 59 51 20

→ Autour de Saint-Michel-de-Maurienne

- Saint-Michel-de-Maurienne / Point Accueil Emploi: 04 79 56 52 54
- Valloire / Centre Culturel: 04 79 59 02 47
- Valmeinier / Foyer Rochemalote: 04 79 59 53 69

→ Autour de Modane

- Modane / Maison Cantonale : 04 79 05 26 67
- Valfréjus / Office de Tourisme : 04 79 05 33 83
- La Norma / Maison de La Norma : 04 79 20 31 46
- Aussois / Mairie : 04 79 20 30 40

→ En Haute-Maurienne

- Termignon / Maison de la Vanoise : 04 79 20 51 67
- Lanslebourg / Espace Multimédia: 04 79 05 53 16
- Lanslevillard / Mairie: 04 79 05 93 78
- Bessans / Cyberbessans : 04 79 05 96 52



Je peux consulter

les offres d'emploi

ou déposer ma candidature

par internet : www.pole-emploi.fr

V OUI CONTACTER POUR TROUDER UN EMPLOI EN STATION ?

Pôle Emploi

Il propose des offres d'emploi et des conseillers m'aident à rechercher un emploi et à construire un projet professionnel.

→ Saint-Jean-de-Maurienne : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 en continu et le vendredi de 8h30 à 12h30.

→ Aiguebelle : le jeudi, de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous, hors vacances scolaires. → Modane : le márdi, de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous, hors vacances scolaires.

En octobre et novembre, les permanences ont lieu du lundi au jeudi, aux mêmes horaires, toujours sur rendez-vous.

La Mission Locale Jeunes

Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans et m'accompagne tout au long de mon projet professionnel et de ma vie quotidienne : emploi, formation professionnelle, orientation, conseils... Grâce à un accompagnement personnalisé avec mon conseiller emploi / formation.

étape par étape, je fais le point sur mes acquis et élabore mon projet professionnel.

- Saint-Jean-de-Maurienne : le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- → Aiguebelle : le mardi matin, à l'Espace Emploi Formation de 9h à 11h30.
 → Modane : du mardi au vendredi de 14h à 17h à la Maison Cantonale.
- ALPIES (Association Lyonnaise pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier) offre un "Placement - Accompagnement et Maintien à l'emploi", à de jeunes adultes rhônalpins et languedociens majeurs avant un projet d'accès à l'emploi saisonnier, sur les métiers de la restauration, de l'hôtellerie et de l'animation (postes nourris, logés).

CAP EMPLOI Savoie Mont Blanc

Cap emploi propose aux personnes en situation de handicap : un soutien dans la recherche d'emploi par la mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de CV et à l'entretien d'embauche ... ; facilitation de la prise de fonction et adaptation au poste de travail.

- . Espace Emploi Formation d'Aiguebelle
- · Point Accueil Emploi de Saint-Michel-de-Maurienne
- · Maison Cantonale de Modane
- Le Centre culturel de Valloire

COMBINER PLUSIEURS EMPLOIS

- Les Groupements d'Employeurs et les GEIQ pour l'Insertion et la Qualification Pour rechercher un complément d'activité l'hiver ou l'été en ayant déjà un métier stable une partie de l'année, pour se préparer à devenir biactif en se formant à deux métiers complémentaires dans l'année, pensez aussi aux réponses apportées par les Groupements d'Employeurs :
- → GESIQ BTP SAVOIE
- → GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE ET AIN
- → CERA (Citoyenneté Emploi Rhône-Alpes) pour les métiers du Transport
- → RESO (Hôtellerie / Restauration)
- La Mission Locale Jeunes ou Pôle Emploi me mettent en relation directe avec des employeurs et étudient avec moi les modalités de pluriactivité envisageables.

▼ INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL SAISONNIER OU SUR LA PLURIACTIVITÉ

Je trouve toutes les informations, les coordonnées des "espaces saisonniers" de France et les dates des forums emplois sur les sites web de PERIPL.

V LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SAISONNIERS

Retrouvez l'annuaire des SLAPS (Structures Locales d'Accueil des Pluriactifs et des Saisonniers) sur le site Internet d'ALATRAS.





√ TRAUAILLER À L'ÉTRANGER

- Pôle Emploi International et le réseau européen EURES (European Employment Services) Je peux prendre contact avec un conseiller spécialisé de ma région pour :
- valider mon projet professionnel à l'étranger,
 mieux connaître l'offre et la demande d'emploi par secteur géographique,
- bénéficier de conseils iuridiques.
- consulter des offres d'emploi pour les français à l'étranger,
- m'informer sur les programmes de mobilité,
- participer à des sessions thématiques.

Plus d'infos sur : www.pole-emploi-international.fr et http://ec.europa.eu/eures

L'ASSOCIATION EURALP

Elle m'aide à la préparation et m'accompagne vers des expériences professionnelles, des séjours linguistiques et des voyages d'étude en Europe, en Amérique du nord et dans l'hémisphère sud. Soutien aux démarches administratives et appui financier (bourses).



Réglementation du travail

V SUIS-JE DÉCLARÉ ?

Mon employeur doit me remettre, dès mon embauche, le document qui atteste qu'il m'a déclaré à l'URSSAF (MSA si régime agricole).

VLES INFORMATIONS ESSENTIELLES CONTENUES DANS MON CONTRAT DE TRAVAIL

- Ma rémunération (salaire de base, primes prévues).
- → Ce qui sera retenu au titre du logement et des repas.
- Le poste de travail que je vais occuper.
- → Mes horaires de travail, le temps de repos, mes congés, etc.
- Le lieu de travail.

VOUELLES SERONT LES MODALITÉS DE MON TRAVAIL ?

Je dois être informé de mes horaires de travail, temps de repos, congés, etc.

V QUI PEUT ME CONSEILLER SUR LE DROIT DU TRAUAIL ?

• L'Unité Territoriale de la Direction Régionale, des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)

Elle exerce entre autres une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, salariés, syndicats et représentants du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail. Plaquettes d'informations disponibles dans les Relais Saisons ou téléchargeables sur http://dd73.travail-ra.fr/

Informations en réglementation du travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

· L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville Permanences à Albertville sur rendez-vous.

V POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT UN LITIGE PROFESSIONNEL

- Syndicats
- Inspection du Travail (UT DIRECCTE)
- · Conseil de Prud'hommes
- · Maison de la Justice et du Droit

Des règles d'hygiène et de sécurité sont prévues par le Code du Travail. Mon employeur doit les respecter pour préserver ma sécurité et ma santé au travail. Il a dû évaluer, dans un

Formation et évolution professionnelle

Afin de poursuivre son parcours professionnel, faire le point sur son expérience et bénéficier d'une formation pendant ou après la saison, il est important de faire les démarches le plus tôt possible (avant la fin de la saison). Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier du DIF (Droit Individuel de Formation) et du CIF (Congé Individuel de Formation)...

OUI CONTACTER POUR SUIURE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE?

Pôle Emploi

Il propose des ateliers pratiques et des prestations de services, afin de m'accompagner dans l'élaboration de mon projet professionnel.

La Mission Locale Jeunes

Pour les jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet de faire le point sur ma situation, de construire mon projet de formation et d'en étudier la faisabilité financière et pratique. Les conseillers s'occuperont également du montage administratif du projet et m'accompagneront tout au long de ma formation.

• MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) de Savoie.

Elle accueille tous publics adultes, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants... et propose une aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de tout projet professionnel.

L'animateur territorial emploi / formation de la DIRECCTE

Pour toute question relative à l'articulation emploi, formation, qualification, pluriactivité et saisonnalité.

VLE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

• FONGECIF (Antenne Savoie) informe, oriente et accompagne toute personne désireuse de prendre en main son évolution professionnelle. Il peut financer le Congé Individuel de Formation (CIF). le Bilan De Compétences (BDC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Des permanences sont tenues en vallée. Pour la demande de financements d'une formation, je dois justifier de 15 mois d'activité salariée dans le secteur privé sur les 5 dernières années, dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois. Ma formation débutera au plus tard 12 mois après la fin de mon dernier CDD.

√ LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

La plupart permettent l'accès à une formation longue rémunérée, une transmission de savoir-faire professionnels optimisée grâce au groupement, une stabilisation de sa situation professionnelle, un capital « social » ou relationnel procuré par un réseau d'entreprises Savoyardes.

L'Unité Territoriale Savoie de la Direccte vous informe sur les mesures gouvernementales et les aides à l'emploi Les contrats en alternance permettent de travailler et d'obtenir une formation qualifiante. www.emploi.gouv.fr

A la fin de la saison. je m'assure que mon employeur me remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété.

VOUI CONTACTER POUR FAIRE UALIDERLES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification.

· Point Relais VAE :

- → CIO (Centre d'Information et d'Orientation) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- → MIFÈ de Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)
- CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)
- Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne
- Pôle Emploi de Maurienne
- Espace Émploi Formation d'Aiguebelle
- → Fongecif Rhône-Alpes (Antenne Savoie)

Les saisonniers travaillant en Rhône-Alpes bénéficient d'un dispositif d'accompagnement, entièrement gratuit... Pour toute information, contactez PERIPL ou rendez-vous sur : www.vae-saisonnier.fr

♥ QUI CONTACTER POUR FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est une démarche qui aide à mieux réfléchir sur son évolution professionnelle et à évaluer ses compétences, ses comportements professionnels et ses motivations. Salariés et demandeurs d'emploi y ont accès, quels que soient leur statut et leur niveau.

 CIBC (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences) Il propose également un bilan réalisé à distance, le «ebilan».



Logement

V OUI CONTACTER POUR TROUDER UN LOGEMENT ?

- FIL (Fichier Interactif logement) : www.maurienne.fr
- FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs)
- Offices de Tourisme ou Mairies
- OPAC de la Savoie : Agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- Le Relais Saisons le plus proche

AI-JE DROIT À DES AIDES AU LOGEMENT ?

1. LE DÉPÔT DE GARANTIE ET LA CAUTION :

• Entreprises-Habitat Alpes m'aide à financer le dépôt de garantie et la caution (aide LOCA-PASS).

2. L'AIDE AU LOGEMENT :

Pour effectuer les démarches concernant les aides au logement :

- CAF de la Savoie (Caisse d'Allocations Familiales): 0 810 25 73 10 ou www.caf.fr
 Permanences CAF, dans les CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales):
- → St-Jean-de-Maurienne : 95, avenue des Clappeys, le mardi et le mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- → Modane : Immeuble Les Sarrazins, 50, rue Ste Barbe, le mardi de 9h à 12h.

Si vous êtes affilié au régime agricole, la MSA verse les mêmes aides au logement que la CAF.

MSA (Mutualité Sociale Agricole): 0 810 73 74 38 ou www.msa.fr

3. POUR M'AIDER À ENTRER DANS MON LOGEMENT :

Je peux également prétendre, dans certaines conditions, à une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en m'adressant à l'assistante sociale au CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales).

4. POUR UN CONSEIL SUR LE DROIT DU LOGEMENT :

Pour connaître les droits et obligations en matière de location et pour toutes questions d'ordre juridique, financier et fiscal liées au logement, je peux contacter :

- L'ADIL de Savoie (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : informations neutres et gratuites.
- · L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville.

Permanances à Albertville sur rendez-vous.

♥ QUE FAIRE QUAND JE ME RETROUJE À LA RUE ?

Si je viens chercher du travail en station et que j'ai besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergement provisoire. Je contacte par téléphone le : 115 (numéro vert de veille sociale) On m'indiquera les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche. Informations sur la saisonnalité en région Rhône-Alpes et en France

PLUSIEURS SITES INTERNET ONT ÉTÉ CRÉÉS POUR DOUS APPORTER DES INFORMATIONS SUR :

retrouvez des compléments d'information, les initiatives locales pour les saisonniers, l'agenda des évènements et les contacts en Rhône-Alpes sur le site de questionSaison



www.questionSaison.fr

N°Azur 0 810 69 00 50

UN CONSTILLTA VATURE COUTE

Saisonniers, Employeurs: Posea was questions et réussisses valere saison

Service d'information unique en France, créé par la région Rhône-Alpes et ses partenaires pour faciliter au quotidien vos démarches.

 les informations, études, articles locaux... sur la santé des saisonniers et les guides des saisonniers de la région : www.saisonsante.fr





Jes lieux d'accueil des travailleurs saisonniers : www.alatras.fr



des informations générales sur la saisonnalité, les adresses des espaces saisonniers en France et les dates des forums emploi : www.saisonnalite.org

Observatoire National de la Saisonnalité

des informations sur la pluriactivité et la saisonnalité : www.pluriactivite.org



CENTRE DE RESSOURCES SUR LA PLURIACTIVITÉ ET LA SAISONNALITÉ J'ai un logement dans la vallée... je réside durant la saison dans la station mais je n'ai pas de véhicule... je dois me déplacer ponctuellement : des solutions existent pour vous aider dans vos déplacements.

V ACCÉDER AUX STATIONS

L'accès privilégié aux stations de Maurienne : les transports en commun. Les gares TGV sont situées à :

→ Saint-Avre La Chambre (pour Saint François Longchamp et Saint Colomban des Villards)

→ Saint-Jean-de-Maurienne (pour les Albiez, Saint Jean d'Arves, Saint Sorlin d'Arves, La Toussuire, Le Corbier, Les Karellis),

→ Saint-Michel-de-Maurienne (pour Valloire, Valmeinier, Orelle)
 → Modane (pour Aussois, Valfréjus, La Norma, et toute la Haute-Maurienne)

Horaires des trains sur www.voyages-sncf.com

L'accès aux stations est généralement possible, à la sortie de la gare, grâce à des navettes. Se renseigner auprès de l'Office de Tourisme ou du Relais Saisons de votre station pour les horaires et les tarifs.

V LE COUDITURAGE

Partout en Savoie, je peux m'inscrire sur le site internet : www.savoiecovoiturage.fr





V LES TRANSPORTS GRATUITS

Des navettes gratuites existent dans certaines stations :

- → La station des Karellis propose des navettes gratuites depuis Saint-Jean-de-Maurienne pour tous les salariés.
- Certaines entreprises de Remontées Mécaniques proposent également des navettes gratuites entre la station et la vallée.
- → Les stations sur plusieurs niveaux offrent généralement un service gratuit de navettes internes.

VLES TRANSPORTS À TARIF RÉDUIT

Il existe un tarif préférentiel pour les jeunes de - de 26 ans et pour les travailleurs saisonniers : -15 % au guichet ou dans le car et -50 % en ligne sur l'achat d'un billet aller simple (plein tarif = 6 € ligne courte ou 10 € ligne longue). Il est également possible de prendre un abonnement mensuel : ligne courte 30 €, ligne longue 50 €. Sont considérées comme lignes « courtes » : Saint Colomban des Villards - Saint François Longchamp - Les Bottières -

Aussois - Norma - Valfréjus. Toutes les autres lignes sur la Maurienne sont « longues ». Informations et réservations sur www.mobisavoie.fr



Savoie (N°Indigo 0 820 205 230

V COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ

Si je ne loge pas à proximité de mon lieu de travail, si je n'ai pas de véhicule et si je n'ai pas de solution alternative possible (transport en commun, covoiturage...), l'Association Mobil'Emploi 73 peut, sous certaines conditions, me mettre à disposition un véhicule à tarif social.

Renseignements auprès des services sociaux (CPAS), de Pôle Emploi, de la Mission Locale Jeunes, de l'association d'animation du canton d'Aiguebelle ou directement auprès de Mobil'Emploi 73 (www.mobil-emploi-73.fr).

Attention! L'aide est temporaire et ne peut pas se prolonger durant toute la saison.

NAPPELS UTILES

Si vous devez venir en station en voiture, n'oubliez pas d'équiper votre véhicule (chaînes et pneus neige), de prévoir une solution pour le stationnement.

Venir avec son camping-car ou camion : des aires d'accueil existent dans certaines stations ; se renseigner auprès de la Mairie, Police municipale ou Gendarmerie (attention au coût du chauffage et à l'absence de confort !).

Attention ! les conditions météo et le trafic de certaines journées de la saison hivernale ne permettent pas de pratiquer l'auto-stop dans des conditions satisfaisantes.

Développement durable par Mountain Riders

V LES DÉCHETS. RÉDUISONS-LES À LA SOURCE!

Ne pas jeter c'est bien mais réduire à la source c'est mieux! Un français produit en moyenne 590 kg/an de déchets (390 kg de déchets ménagers, 200 kg déposés à la déchetterie)

→ Pourquoi réduire ? La réduction des ordures ménagères représente un enjeu clé en termes d'environnement (pollution de l'eau et des sols, absorption par les animaux), de santé et d'économie en limitant la consommation de ressources non renouvelables ainsi que les rejets de gaz à effet de serre (GES) et le recours à l'incinération ou à l'enfouissement.



- je garde mes déchets avec moi en montagne
- je les apporte au point de tri le plus proche
- je privilégie les emballages réutilisables ou facilement recyclables
- je privilégie des produits peu ou pas emballés



CHOISISSONS RESPONSABLE!

La collection des Eco Guides - stations & matériel - vous permet chaque année de faire le point sur les initiatives positives en montagne. Ces Eco Guides permettent à chacun de faire des choix informés, en citoyen responsable.



Mountain Riders est une association qui travaille à la promotion du développement durable sur les différents territoires de montagne en France.

mountain dars Leur philosophie : informer sans moraliser, travailler avec tous, et faire du changement une démarche positive autour d'alternatives concrètes

Neus d'infos sur www.mountain-riders.org
Mountain Riders ● 233 Carré Curial ● 73000 Chambé
09 54 66 86 83 ● info@mountain-riders.org



PETIT QUIZZ POUR SAUOIR SI TU AS L'ÉCO RIDER ATTITUDE!

Quelle est la proportion moyenne des émissions de CO2 liée aux déplacements pour se rendre en station de montagne ?
 a) 2%
 b) 80%
 c) 60%

2. En montagne, quand on parle de zone protégée, cela correspond à :

a) Une zone réservée aux pros du Triple Grab

- b) Une zone de protection de la faune et de la flore
- c) Une zone militaire sous haute surveillance
- 3. Lorsqu'un Troll jette un mégot du haut d'un télésiège :
- a) Comme par magie, il se retrouve dans une poubelle
- b) Entrainé par la fonte des neiges, il se retrouve dans un ruisseau où il pourra être avalé par une truite
- c) il mettra jusqu'à 150 ans pour se décomposer (c'est un gros mégot ça !)
- 4. Quel est le pourcentage des stations dont les installations de traitement de l'eau sont aux normes ?
 a) 20 %
 b) 53%
- 5. Quels sont les fruits de saison que je vais pouvoir mettre dans mon pique-nique au mois de février ?

a) Pommes et poires b) Figue

b) Figues et abricots

c) Bananes et mangues

c) 70%

6. Est-ce que mes vieux skis sont recyclables ?

 a) Bien évidemment, c'est du bois!

b) Non, seules les carres

c) Oui, pour faire des étagères !

et les renforts

en aluminium sont recyclés, le reste est valorisé comme combustible

- Le transport des vacanciers pour aller et revenir en station représente 60% des émissions de GES de la station, le deuxième poste est le chauffage des bâtiments.
- 2. b) Plusieurs types de zones protégées existent en montagne. Ce sont les parcs, les réserves naturelles, les zones Natura 2000... Elles sont essentielles à la faune et la flore de montagne pour pouvoir se reproduire et vivre en toute tranquilité!
- 3. b) Un mégot n'est pas biodégradable et mettra jusqu'à 15 ans à se désagréger dans la nature, ses particules et éléments chimiques se retrouvent dans l'eau et les sols!

 On retrouve même des mégots dans les intestins de truites, la solution pratique pour les furmeurs: le cendrier de poche.
- 4. c) 70% des stations ont une station d'épuration adaptée à leur capacité d'accueil. En période de forte affluence, certaines stations d'épurations débordent ou sont saturées. Lors de ces pics d'affluence, les eaux usées sont alors déversées dans les cours d'eau sans traitement.
- 5. a) Pommes et poires! Plus d'infos sur les fruits et légumes de saison sur : www.defipourlaterre.org/fraise/posters.html
- 5. c) Il est aujourd'hui quasiment impossible de recycler un ski car tous les composants sont collés ensemble. Seuls les carres et les renforts en aluminium sont recyclés. Le reste est valorisé comme combustible dans les incinérateurs ou certaines cimenteries.

réponses

Droits sociaux et informations juridiques

¥ AI-JE DROIT AU CHÔMAGE ?

Pour connaître mes droits, un seul interlocuteur : Pôle Emploi.

→ Avant la fin de mon contrat de travail : je m'assure que mon employeur me remette l'attestation « Employeur » (complétée et signée) destinée au montage de mon dossier.
→ À l'issue de mon contrat de travail, pendant ma carence congés payés :

que je sois ou non en possession de l'attestation employeur...

Je m'inscris comme demandeur d'emploi :

soit sur internet : www.pole-emploi.fr
 soit par téléphone au 39 49

(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC) *

Si je n'ai ni internet ni le téléphone, un accès internet et un téléphone sont mis à ma disposition sur les sites du Pôle Emploi accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

PUIS-JE BÉNÉFICIER DU RSA ? (Revenu de solidarité active)

- → Le RSA est réservé aux :
 - personnes sans activité professionnelle et sans ressource
 - personnes qui travaillent et dont les revenus sont modestes
- → Le montant du RSA dépend à la fois de la situation familiale et des ressources du foyer.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est ouvert aux personnes âgées de 18 à 25 ans, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, en particulier celle de justifier de deux ans d'activité à temps plein au cours des trois ans précédant la date de la demande.

La demande de RSA est étudiée par la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) ou la Caisse de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). La prestation est versée par ces mêmes organismes.

Pour évaluer mon droit potentiel au RSA, des tests d'éligibilité sont disponibles sur www.caf.fr ou www.msaalpesdunord.fr

JDANS QUELS CAS M'ADRESSER À UN ASSISTANT SOCIAL ?

L'assistant social peut m'aider en matière d'information et de soutien, ainsi que dans l'orientation vers un service à même de me répondre.

Ses missions concernent :

- → L'accès aux droits sociaux en matières de ressources, santé, travail et logement.
- Les difficultés de la vie quotidienne : relationnelles, financières, surendettement et difficultés par rapport aux enfants.
- → La préparation de l'après-saison en collaboration avec d'autres partenaires ou dispositifs.
- * depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de votre opérateur

- CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- DTVS (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)

✓ contacts

- Allô Service Public : pour répondre à mes questions d'ordre administratif 3939 ou www.service-public.fr
- Assistant social du CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- UT DIRECCTE ou Inspection du travail (Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
- CIDFF 73 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie)
 Renseignements dans tous les domaines du droit : droit de la famille, droit des biens, droit du travail, droits sociaux...
 - Saint-Jéan-de-Maurienne : permanence dans les locaux d'AMIES -73. rue Nicolas Martin - BP 115, le 3º mardi du mois de 9h à 12h.
 - Chambéry: renseignements par téléphone ou sur rendez-vous, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

· Maison de la justice et du droit

Informations sur les procédures relevant du Tribunal et sur l'aide aux victimes.

Avocats : consultations gratuites :

- pour les personnes non imposables : Albertville
- sans conditions de ressources : Chambéry et Aix-les-Bains.
 Liste des avocats à retirer à l'Ordre des avocats du Barreau. Permanences à Albertville sur rendez-vous.

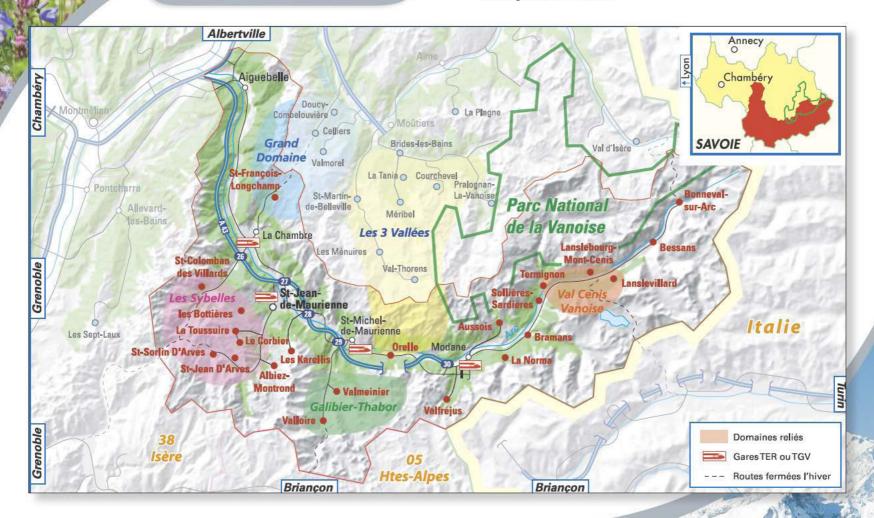
MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

C'est un guichet unique destiné à faciliter toutes les démarches des personnes handicapées. Implantée à Chambéry, la MDPH prend toutes les décisions individuelles d'ouverture des droits (cartes d'invalidité, de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation vers un établissement ou un service spécialisé, allocation adulte ou enfant handicapé, prestation de compensation...).

- Syndicats
- Conseil de Prud'hommes

Villes et stations de la Maurienne

Attention ! La majorité des cols de montagne sont fermés durant tout l'hiver. Des lieux parfois très proches géographiquement peuvent en réalité se retrouver très éloignés les uns des autres !



COMMENT FAIRE GARDER MES ENFANTS ?

Vous pouvez trouver tous les modes d'accueil sur le site internet de la CAF consultable partout en France : www.mon-enfant.fr

Attention!

Se faire connaître le plus tôt possible pour les inscriptions (ne pas attendre la naissance de l'enfant ni d'avoir un contrat de travail).

Retrouvez toutes les coordonnées des structures d'accueil dans l'annuaire, à la rubrique « Garde d'enfants ».

Si mon enfant est en âge pré-scolaire, il existe des haltes-garderies ou des structures multi-accueil, conventionnées avec la CAF.

Si mon enfant est scolarisé, il existe des garderies périscolaires (se renseigner à la mairie ou dans les écoles).

Les listes d'assistantes maternelles agréées sont disponibles dans toutes les mairies, dans chaque CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale) et au TDS (Territoire de Développement Social) Maurienne.

Il existe des **Relais Assistantes Maternelles** où trouver des informations concernant les modes de garde individuelle et les listes mises à jour régulièrement.

Les parents titulaires de contrats de travail saisonniers peuvent scolariser leurs enfants soit dans l'école de leur lieu de résidence temporaire, soit dans celle de leur lieu de travail saisonnier.



AI-JE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Vie de famille

Si je vis seul ou en couple avec un ou plusieurs enfants à charge, je peux prétendre à des Allocations Familiales (prestation d'accueil du jeune enfant, prestations familiales).

- CAF (Caisse d'Allocations Familiales) 0 810 25 73 10 ou www.caf.fr
 Permanences CAF: les lieux et les horaires sont détaillés en page 10.
- MSA (Mutualité Sociale Agricole) 0 810 73 74 38 ou www.msa.fr
 Si l'une de mes activités s'exerce dans le domaine agricole, je peux m'adresser à la MSA pour ma couverture sociale (remboursements de soins, allocations familiales, aides au logement).

▼ EN CAS DE DIFFICULTÉS PERSONNELLES ET/OU AUEC MES ENFANTS

Pour trouver la solution appropriée concernant l'éducation ou la santé de mes enfants, je peux contacter :

- · le CPAS
- DTVS (Délégation Territoriale à la Vie Sociale)
- · le service social MSA
- Point Écoute Jeunes Parents Famille: le mardi et le jeudi, de 12h à 13h30, et sur répondeur 24h/24. Pour les jeunes, les parents ou les familles, pour parler et/ou être écouté ou pour tous problèmes de communication.

Je peux aussi prendre contact avec un service de soutien psychologique :

- CMP adultes (Centre Médico-Psychologique)
- · CMP enfants et adolescents



DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT -SIDA - HÉPATITES - INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Savez-vous qu'en France* 150 000 personnes sont infectées par le virus du sida, 50 000 personnes ignorent leur séropositivité VIH!

280 000 personnes sont porteuses chroniques du virus de l'hépatite B et 220 000 du virus de l'hépatite C, 1 personne sur 2 ignore qu'elle est contaminée!

De plus en plus de personnes sont touchées par d'autres infections sexuellement transmissibles (Syphilis, Chlamydiae Trachomatis, ...).

▼ ET DOUS, OÙ EN ÊTES-DOUS ?

Pour le savoir, un seul moyen, faire un test de dépistage !

Ces infections ne donnent pas ou peu de symptôme(s) au début. Leurs conséquences peuvent être graves. Savoir si on est infecté permet de se soigner et de ne pas transmettre l'infection aux autres.

Un risque ? Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !

* Source : Institut de Veille Sanitaire



Pour toi, le sida n'est plus un problème ? Le sida reste une maladie mortelle. Où en es-tu ? Pense à te faire dépister!

VUACCINATION EN STATION

Vaccination gratuite

La vaccination c'est toute la vie et pour tout le monde. En France, pour les adultes (> 18 ans), les principales vaccinations recommandées sont celles contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite.

D'autres vaccinations peuvent être conseillées contre la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, la rubéole, les oreillons et le méningocoque C, si cela n'a pas été fait dans l'enfance, contre le pneumocoque et la grippe en cas de risques particuliers.

Le nombre de personnes correctement vaccinées est pourtant nettement insuffisant.

VET DOUS, OÙ EN ÊTES-DOUS ?

Pour le savoir, un seul moyen, faire vérifier ses vaccinations !

Ces maladies peuvent avoir de graves conséquences. Se vacciner permet de se protéger et de protéger les autres.

Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !





L'ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE DE CHAMBÉRY JOUS PROPOSE ...

Des permanences :

- → CIDDIST: pour le dépistage du SIDA, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles: lundi de 10h à 12h; mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h; jeudi de 17h à 19h30 [Tél. 04 79 96 51 52]
- → Pour le centre antirabique : du lundi au vendredi de 10h à 12h [Tél. 04 79 96 51 31]

Des activités sur rendez-vous :

- → Consultations pour le suivi vaccinal [Tél. 04 79 96 51 31]
- Consultations de prise en charge des accidents d'exposition au VIH et aux hépatites [Tél. 04 79 96 51 52]
- Consultations de dépistage et de traitement de la tuberculose, vaccination par le BCG [Tél. 04 79 68 40 98]
- → Consultations d'information et de vaccinations internationales du voyageur [Tél. 04 79 96 51 31]

Des médecins et des infirmières de l'Espace de Santé Publique de l'hôpital de Chambéry seront présents dans les stations de sports d'hiver pour un **dépistage anonyme et gratuit**, et pour une **vérification gratuite des vaccinations** recommandées en France.

Les dates et les sites du dépistage et de la vaccination sont précisés ci-contre. Sur chaque site, une première séance sera organisée pour le dépistage et la vérification des vaccinations (apportez votre carnet de vaccination si vous en avez un), et une deuxième séance pour la remise des résultats du dépistage et l'administration des vaccins pour les personnes qui ne sont pas à jour et qui souhaitent être vaccinées (les vaccins recommandés en France sont gratuits).

Les lieux du dépistage et de la vaccination dans les stations seront communiqués ultérieurement par les médias locaux et par voie d'affichage (bars, hôtels clubs, offices de tourisme, espaces saisonniers, mairies...).

INFORMATIONS ET ORIENTATION POUR LES HÉPATITES B ET C, ET UIH/SIDA.

Renseignements sur les lieux d'Echange anonyme et gratuit de matériel usagé contre du matériel stérile dans le cadre du Programme d'Echanges de Serinques.

Adressez-vous à REVIH-STS, Réseau de santé VIH Hépatites Toxicomanies en Savoie : www.revih-sts.fr

SIDA - HÉPATITES • INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

DÉPISTAGE / DACCINATION EN STATION

Le calendrier du dépistage et de la vaccination en stations pour 2012

STATIONS	Dates dépistage	Dates résultat et vaccination
VALLOIRE	Jeudi 2 fév.	Jeudi 9 fév.
LES KARELLIS	Jeudi 5 janv.	Jeudi 12 janv.

UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

 Si vous avez pris un risque il y a moins de 48 h, il existe une possibilité de traitement pouvant éviter la contamination par le VIH.

Rendez-vous dès que possible dans le service des urgences d'un hôpital.

 Si vous ne pouvez pas venir aux séances de dépistage, vous pouvez toujours faire un test auprès du généraliste de votre choix, dans un laboratoire de biologie, ou dans l'un des centres de dépistage anonyme et gratuit (CIDDIST) de Savoie.

Les centres d'information, de diagnostic et de dépistage des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) de Savoie

- Saint-Jean-de-Maurienne :
 → 04 79 20 60 55
- → 04 /9 20 60 :
- → 04 79 37 89 56 • Chambéry : → 04 79 96 51 52
- Aix-les-Bains :







Besoin d'un test de grossesse ? Besoin d'un entretien pré ou post IVG ? Besoin d'une contraception (pilule, préservatif...) ? Besoin d'un dépistage des infections sexuellement transmissibles, du virus du sida?

 Dans un centre de planification et d'éducation familiale

Consultations gratuites. ouvertes à tous, pour :

- contraception,
- test de grossesse.
- dépistage anonyme et gratuit du sida, des autres infections sexuellement transmissibles, des hépatites,
- démarche d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- délivrance gratuité de contraception du lendemain.
- · Je peux aussi contacter un médecin généraliste ou l'hôpital de Saint-Jeande-Maurienne.
- . Pour plus d'informations, ie peux consulter le site internet : www.contraception-savoie.org

UN RAPPORT SEXUEL non ou mal protégé ?

Je pense à la pilule du lendemain (à prendre dans les 3 jours) :

- en vente libre en pharmacie (et gratuite pour les mineures)
- gratuite dans les Centres de Planification

Il existe aussi la pilule du surlendemain (à prendre dans les 5 jours) :

- · payante et avec ordonnance médicale
- · disponible en Centre de Planification pour les mineures



RAPPEL ...

L'utilisation du préservatif protège du virus du SIDA (VIH) et de la plupart des IST...



Tabac, alcool, cannabis et autres produits psycho-actifs sont dangereux pour votre santé et votre vie quotidienne ; leurs consommations peuvent vous faire prendre des risques. Pour faire le point ou bénéficier d'un accompagnement, des associations existent,



STRUCTURES D'AIDE ET D'INFORMATIONS

Antenne d'Addictologie Maurienne / 04 79 59 92 77

Elle propose un diagnostic de mes consommations et si nécessaire, une prise en charge de mes problèmes d'abus, de dépendance à l'alcool, au tabac, au cannabis et autres droques.

RITM (Réseau Infos Toxicomanies Maurienne)

Il informe, écoute et oriente les consommateurs ou leur entourage sur les questions de consommations et de dépendances.

- Point Infos Santé: documentation et conseils sur tous les thèmes liés à la santé.
- REVIH-STS (Réseau de santé VIH Hépatites Toxicomanie en Savoie)

Vous consommez... (alcool, héroïne, cocaïne, cannabis...). Vous êtes en difficulté... Vous voulez des informations pour vous ou votre entourage... REVIH-STS vous informe et vous oriente.

• Réseau Addictions VIH Hépatites

Vous vous interrogez sur votre consommation : Que faire ? Qui consulter ? Où aller ? www.reseaux-sante73.fr

√ ASSOCIATION D'ANCIENS BUJEURS BÉNÉVOLES

- · Alcool non merci
- Vie libre : Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool.



Santé Prise en charge

√ COMMENT MIEUX SE FAIRE REMBOURSER MES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES, OU CEUX DE MON CONJOINT OU DE MES ENFANTS ?

Je dois être affilié à la Sécurité Sociale ou à la Mutualité Sociale Agricole et posséder une carte Vitale. J'ai toujours ma carte Vitale ET mon attestation sur moi.

J'ai des droits pendant 1 an dès que j'ai travaillé 60 heures minimum dans le mois précédant mes soins ou 120 heures dans le trimestre précédent. Si j'ai travaillé moins de 60 heures, je suis peut-être déjà assuré ; pour le savoir et trouver la solution adaptée à ma situation, je contacte les organismes de Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) ou le service social de la commune.

Par exemple, la CMU (Couverture Maladie Universelle) accordée sous conditions de ressources et de résidence, permet de bénéficier de l'Assurance Maladie et d'une prise en charge de la couverture maladie complémentaire.

L'Assurance Maladie me rembourse mes dépenses de :

- → soins médicaux à 70 % du tarif conventionnel (bien demander au médecin s'il est conventionné).
- soins de pharmacie (selon la vignette, de 35 % à 65 %).



En règle générale, je suis affilié(e) à la Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) la plus proche de mon domicile habituel.

ATTENTION!

Si je consulte un autre médecin sans passer par mon médecin traitant, je serai moins remboursé, sauf pour : le gynécologue, le dentiste, l'ophtalmologue (et pour les moins de 26 ans, le psychiatre).

Je suis saisonnier, mon médecin traitant est dans une autre ville, serais-je pénalisé si je consulte un médecin ici en station?

Je serai remboursé normalement car le médecin de station indiquera que je suis en déplacement.

Je n'ai pas de médecin traitant, qu'est-ce qui se passe pour mes remboursements ? Je serai remboursé normalement si je choisis un médecin traitant à la prochaine consultation. Je complète alors l'imprimé avec lui et l'envoie à la Caisse d'Assurance Maladie dont je dépends. Sinon, le serai moins remboursé : 30 % au lieu de 70 %. Pour toute autre question à propos du médecin traitant, téléphoner au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou se connecter sur www.ameli.fr

Pour les usagers de la Savoie : courriel@cpam-chambery.cnamts.fr

COMMENT COMPENSER MA PERTE DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?

Je suis immatriculé à la Sécurité Sociale depuis 12 mois au moins et i'ai travaillé 200 heures dans le trimestre ou 800 heures dans l'année : sur présentation d'une attestation de l'employeur, la CPAM ou la MSA versent des indemnités à partir du 4° jour d'arrêt de travail ; elles représentent environ 50 % du salaire brut.

У COMMENT COMPLÉTER LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ? COMMENT NE PAS AUANCER D'ARGENT ?

Afin d'accéder aux soins sans souci financier, il est nécessaire de compléter l'Assurance Maladie (cotisations obligatoires) par une mutuelle ou une assurance complémentaire maladie (de mon choix).

ATTENTION!

Depuis le 1er juillet 2005 : pour être remboursé correctement de ma consultation, je dois toujours voir en premier mon médecin traitant. C'est le médecin généraliste ou spécialiste que je choisis lorsque j'ai plus de 16 ans.

Si besoin, c'est lui qui m'orientera vers un autre médecin spécialiste ou généraliste pour un suivi spécifique ou un avis ponctuel.



Santé Prise en charge

POUR CHOISIR MA MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE, JE COMPARE ...

- Le remboursement des soins, des prothèses dentaires, de l'optique, de l'hospitalisation, des dépassements d'honoraires.
- Les tarifs : suivant le prix de la cotisation, on n'est pas remboursé de la même façon.
- Les conditions. Je vérifie bien si :
- On m'accepte quel que soit mon âge ou mon état de santé.
- En cas de coup dur, je peux avoir une aide du Fonds de Secours.
- Je suis remboursé dès le premier jour de mon adhésion (pas de « stage »).
- Je peux inscrire mes proches (conjoint, enfants à charge).
- On me renseigne et conseille sur les remboursements quand j'apporte un devis du dentiste, de l'opticien ou du chirurgien.
- → Je peux avoir le tiers payant chez le médecin et le pharmacien.
- → Je peux donner mon avis en participant à l'Assemblée Générale.

Je garde mes droits sous certaines conditions lorsque je suis au chômage et indemnisé. Pour toute information, je contacte le CPAS, la CPAM ou la MSA.

✓ ACCÈS AUX SOINS. J'AI UN PROBLÈME DE SANTÉ. JE N'AI PAS LES MOYENS DE ME SOIGNER. OUI DOIS-JE CONTACTER ?

La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé),

service de l'hôpital de Chambéry, propose un accompagnement individualisé : poursuite des soins, démarches administratives, accès aux droits.

Avec ma carte Vitale et ma carte d'assurance complémentaire, je peux demander le tiers payant (pharmacie, hôpital, clinique, optique, ambulance...) ainsi je ne fais pas l'avance des frais.

LA DISITE MÉDICALE DU TRADAIL :

À mon embauche, je vais être convoqué à une visite du médecin du travail sur place dans la station. Je peux en profiter pour faire le point sur ma santé (sommeil, vaccination, alimentation, contraception...). Comme tous les médecins, le médecin du travail est tenu au secret professionnel.

L'employeur est tenu de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié au poste occupé et le salarié est tenu de se rendre à la visite médicale qui est aux frais de son employeur.

Voir coordonnées des médecins du travail dans la rubrique « santé au travail ».

Le Médecin du Travail est le conseiller de l'employeur et des salariés pour tout ce qui relève de la Santé au Travail. Il intervient sur :

- L'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise.
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.
- L'évaluation des risques.
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (risque d'accidents, produits dangereux, environnement industriel...).
- → L'hygiène générale de l'établissement et des services de restauration.
- L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle.
- La formation à la prévention et au secourisme (protocole d'évacuation des blessés...).
- L'adéquation entre les capacités d'un salarié handicapé et les exigences d'un poste de travail.

Dans cet objectif, le Médecin du Travail conduit des actions en milieu de travail dans l'entreprise et procède à des examens médicaux.



Annuaire

· ADII

(Agence Départementale d'Information sur le Logement) 04 79 69 90 29 / info@adil73.org www.adil73.org

• ALATRAS

06 44 00 11 49 alatras@alatras.fr - www.alatras.fr

ALCOOL NON MERCI

04 79 59 61 34

ALPIES

(Association Lyonnaise Pour l'insertion par l'Emploi Saisonnier) 04 78 30 19 01 / fax 04 78 39 33 65 contact@alpies.fr - www.alpies.fr

ANTENNE D'ADDICTOLOGIE MAURIENNE

(Alcool, Tabac, Drogues):

- Saint-Jean-de-Maurienne ANPA 73 et le PELICAN: 04 79 59 92 77 ccaa-maurienne@wanadoo.fr

 Chambéry - ANPA: 04 79 96 09 33 comit73@anpa.asso.fr

AVOCATS

Ordre des avocats du Barreau d'Albertville Tél.: 04 79 32 21 02 / fax: 04 79 37 80 58 ordre.barreau.albertville@avocat-consell.fr www.avocats-alberville.fr

· CAF de la Savoie

(Caisse d'Allocations Familiales) 0 810 25 73 10 / www.caf.fr de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

CENTRE DE PLANIFICATION

2º mercredi du mois de 9h à 12h 3º mercredi du mois de 14h à 16h30

4º mercredi de 14h à 16h30

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 45 31
- Chambéry : 04 79 96 88 32

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Mission emploi formation
 04 79 33 82 88 / www.synagri.com

 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Chambéry: 0 820 22 73 73 / www.savoie.cci.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Chambéry: 04 79 69 94 00 www.cma-chambery.fr (Une antenne interconsulaire pour les 3 Chambres à Albertville: 04 79 32 18 10)

 CIBC 73 (Centre Interinstitutionnel du Bilan de Compétences)

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 85 07 65 cibc73@cibc-savole.fr

Chambéry: 04 79 85 07 65 cibc73@cibc-savoie.fr

CIDDIST - DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES & IST

- Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 20 60 55
- Chambéry : 04 79 96 51 52
- Albertville : 04 79 37 89 56
- Alx-les-Bains: 04 79 34 01 26

• CIDFF73

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savole) - Chambéry : 04 79 33 96 21 www.cif73.org / cidff73@orange.fr

CIO (Centre d'information et d'orientation)
 Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 07 56

CMP (Centre Médico-Psychologique)

→ Adultes :

Consultations à St-Jean-de-Maurienne, Alguebelle et Modane sur rendez-vous : 04 79 64 07 84

→ Enfants / adolescents :

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 59 90 00

- Modane: 04 79 05 23 10

. CONSEIL DE PRUD'HOMMES

- Albertville : 04 79 32 59 30

CPAM (Calsse Primaire d'Assurance Maladle)
 Numéro unique 36 46 prix d'un appel local depuis
un poste fixe) - www.amell.fr
Pour les usagers de la Savole :
 courriel@cpam-chambery.cnamts.fr

- · CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 45 30

- Alguebelle : 04 79 44 54 10

- Saint-Etienne-de-Cuines : 04 79 44 53 00

- Saint-Michel-de-Maurienne: 04 79 44 54 15

- Modane: 04 79 44 54 05

DIRECCTE

(Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travall et de l'Emploi) www.travall-solidarite.gouv.fr

http://dd73.travail-ra.fr - Info emploi: 0 821 347 347

 Information législation du travail : Chambéry : 04 79 60 70 01

- Inspection du travail pour la Maurienne : 04 79 60 70 12

 5º section de l'inspection du Travall pour le transport et les remontées mécaniques : 04 79 60 79 63

dd-73.direction@direccte.gouv.fr - 6ª section de l'inspection du Travail pour l'Agriculture : 04 79 69 93 29 dd-73.direction@direccte.gouv.fr

 L'animateur territorial emploi / formation de la DIRECCTE - Maurienne 04 79 60 71 61

ENTREPRISES HABITAT

locatif@entrepriseshabitat.com www.entrepriseshabitat.com

• ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE

Centre hospitalier de Chambéry - CIDDIST : 04 79 96 51 52

- Centre de vaccination, centre antirabique :

04 79 96 51 31

 Centre de lutte antituberculeuse : 04 79 68 40 98

. ESPACE EMPLOI FORMATION D'AIGUEBELLE

Alguebelle: 04 79 36 37 27 ecrire@aacaiguebelle.com www.aacaiguebelle.com

EURES

www.pole-emploi-international.fr http://ec-europa.eu/eures

• EURALP

04 79 68 97 61 / 06 26 24 02 63 euralp@wanadoo.fr / www.euralp.org

FIL (Fichier Interactif Logement)
 04 79 64 38 86 / www.maurienne.fr

• FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 18 66

FONGECIF Rhône-Alpes (Antenne Savole)
 4 79 70 14 83
 antenne73@cifrhonealpes.com
 www.fongecifrhonealpes.fr

GARDE D'ENFANTS www.mon-enfant.fr

Multi-accueils :

- Alguebelle : L'enfant Do / 04 79 75 41 87

- Aussois : L'île aux Croës / 04 79 20 22 93

- Modane : Les Petits Poucets / 04 79 05 17 05

- Saint-Etlenne-de-Culnes :

Les Copains d'abord / 04 79 56 27 78

- Saint-Jean-de-Maurienne : La Ribambelle / 04 79 64 20 43

Saint-Michel-de-Maurienne :
 Les Raz'mokets / 04 79 56 86 78

- Saint Sorlin d'Arves :

Les petits diables / 04 79 59 72 19

- Valmeinier : La galipette / 04 79 59 53 69

Halte-Garderies :

- Albiez Montrond :

Le Chat Perché / 04 79 59 39 33

Aussols : Les Pit'chounes / 04 79 20 30 80
 Bessans : Les Diablotins / 04 79 59 20 98

- Bonneval :

Les P'tits Chabottes / 04 79 05 97 73

- La Norma : Les Lutins / 04 79 20 31 46

- La Toussuire : La Ruche / 04 79 83 00 68

- Le Corbier : Le Cadet Club Hors-saison : 04 79 56 74 65 Saison : 04 79 83 09 15

- Orelle : Le Mazot des Croés / 04 79 59 99 67

- Saint François Longchamp:

Les Lutins - Les Marmottons / 04 79 59 15 60

- Termignon : Les Croëts / 04 79 20 54 56

 Val Cenis Lanslebourg : Les Petits Marrons / 04 79 05 80 01

- Val Cenis Lanslevillard :

Les P'tits Loups / 04 79 20 57 71 - Valfréjus : Les Diablotins / 04 79 05 00 12

- Valloire : Les Aiglons Hors-saison : 04 79 59 03 96 Saison : 04 79 59 03 98

Micro Crèche:

 Val Cenis Lanslebourg : Les Mini Pouss' / 04 79 64 06 89

GARE ROUTIÈRE

- Modane: 04 79 05 01 32

Annuaire

· GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / GEIQ

- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE AIN : 04 50 45 69 18
- GEIQ CERA (Transports): 04 79 70 29 14 - GESIQ BTP SAVOIE: 04 79 71 46 99 /
- 06 76 10 73 40
- RESO (Hôtellerie / Restauration)

· HOPITAL

Centre Hospitalier de Saint-Jeande-Maurienne): 04 79 20 60 20

- . INSPECTION DU TRAVAIL Voir DIRECCTE
- MAISON CANTONALE DE MODANE

Modane: 04 79 05 26 67

maison-cantonale-modane@orange.fr

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

- Albertville : 04 79 89 22 00 - Chambéry: 04 79 72 38 37
- Alx-les-Bains: 04 79 34 00 53
- MATERNITÉS

Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 20 60 75

MAURIENNE EXPANSION

Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 83 20 83 secretariat@maurienne-expansion.fr www.maurienne-expansion.fr

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées): 04 79 75 39 60 ou n° vert 0 800 0 800 73 (gratuit depuis un poste fixe) fax 04 79 75 39 61 mdph@mdph73.fr / www.mdph73.fr
- . MIFE Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) Chambéry: 04 79 33 87 87 www.mife73.com

MISSION LOCALE JEUNES PAYS DE MAURIENNE

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 64 41 02 - Modane: 04 79 05 06 01
- mli.maurienne@orange.fr

- MOBIL'EMPLOI 73 04 79 32 91 40 contact@mobil-emploi-73.fr www.mobil-emploi-73.fr
- MSA (Mutualité Sociale Agricole)
- Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 83 24 44
- Alguebelle : 04 79 36 24 34
- La Chambre: 04 79 56 20 09
- Chambéry: 04 79 62 87 00 / www.msa.fr 0 810 73 74 38 / www.msaalpesdunord.fr

OPAC SAVOIE

Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 59 80 08 www.opac-savoie.fr

ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU

D'ALBERTVILLE Tél.: 04 79 32 21 02 / fax: 04 79 37 80 58 ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr www.avocats-alberville.fr

· PASS

(Permanence d'accès aux Soins de Santé) Centre Hospitalier Chambéry: 04 79 96 51 06

- PELICAN (Association d'aide aux personnes toxicomanes et leurs familles)
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 59 92 77 ccaa-maurienne@wanadoo.fr
- Albertville: 04 79 37 87 00
- PERIPL: 04 50 66 47 47

info@pluriactivite.org / www.pluriactivite.org info@saisonnalite.org / www.saisonnalite.org Info@vae-saisonnier.fr / www.vae-saisonnier.fr info@peripl.org / www.peripl.org

 PMI (Service Protection Maternelle et Infantile) 04 79 65 45 40

• POINT ÉCOUTE JEUNES PARENTS FAMILLE

Saint-Michel-de-Maurienne: 04 79 56 52 54 Info.stmichel@wanadoo.fr www.maurienne-galibier.com

· POINT INFO SANTÉ

Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 20 60 33

PÔLE EMPLOI

39 49 / www.pole-emploi.fr www.pole-emploi-international.fr

QUESTIONSAISON

Le service d'information pour les saisonniers et leurs employeurs en région Rhône-Alpes. www.questionsaison.fr ou 0 810 69 00 50 (coût d'un appel local) UN CONSeiller pour vous guider

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- Alguebelle : 04 79 68 95 71
- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 83 21 60
- Saint-Michel-de-Maurienne: 04 79 56 88 40
- Modane : 04 79 05 22 15

RELAIS SAISONS

Détail des coordonnées en page 3.

RÉSEAU ADDICTIONS VIH HÉPATITES

04 79 62 29 69 / resadh@reseaux-sante73.fr www.reseaux-sante73.fr

REVIH STS

04 79 96 58 25 / www.revih-sts.fr

 RITM (Réseau Infos Toxicomanie Maurienne) : Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 20 60 61 ritm@ch-sim.fr

· SANTÉ

Site internet sur la santé en Savoie www.sante-savoie.org 86 mutuelles à votre service : www.mutualitefrancaisesavoie.com

SANTÉ AU TRAVAIL

- Saint-Jean-de-Maurienne : 04 79 59 97 17
- Modane: 04 79 05 17 78
- Chambéry: 04 79 60 76 76
- SAVIHEP (SAVole VIH HEPatites IST) 04 79 36 42 12 / 06 30 56 27 86 contact@savihep.org / www.savihep.org

SERVICE SOCIAL - DTVS

(Délégation Territoriale à la Vie Sociale) Saint-Jean-de-Maurienne: 04 79 64 45 31 La Délégation Territoriale vous communiquera les coordonnées du CPAS le plus proche.

· SYNDICATS

- CFDT: 04 79 69 06 69 / savoje@cfdt.fr
- CFTC: 04 79 62 39 46 / ud-cftc73@sfr.fr
- CGC: 04 79 62 12 33 / ud73@cfecqc.fr
- CGT: 04 79 62 27 26 / ud73@cgt.fr
- F0:0479692487/ diacquier@force-ouvriere.fr
- VIE LIBRE (association d'anciens buveurs) 06 09 40 67 59 / www.vielibre.org

The state of the s

NUMÉROS UTILES

- Allô Enfance maltraitée : 119
- · Allô Service Public : 39 39 (0.12 €/min) Contraception - IVG - Sexualité :
- 0 825 08 90 90 (0.15 €/min)

- Écoute Alcool: 0 811 91 30 30 (coût d'un appel local)
- Écoute Cannabis : 0 811 91 20 20 (coût d'un appel local)
- Fil O'Jeunes : 0 800 00 00 73
- Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- Hépatites : 0 800 845 800
- Jeunes Violence Écoute 0 800 20 22 23
- Pomplers: 18 ou 112
- Sida Info Service: 0 800 840 800
- . SOS Femmes Violence 73: 04 79 33 95 85
- . SOS Suicide: 01 45 39 40 00
- . SOS Viol Femmes Info : 0 800 05 95 95
- . Violences conjugales: 39 19 (gratuit depuis un poste fixe)
- · Veille Sociale Hébergement d'Urgence : 115

Un outil pratique dans le cadre de votre travail en station EMPLOI • TRAVAIL ET FORMATION • SANTÉ • LOGEMENT • CONTACTS UTILES Laissez-vous quider!



Votre rendez-vous incontournable

FORUM EMPLOI MAURIENNE

de fin de saison à saint-Jean-de-Maurienne







INFOS: 04 79 64 41 02 saisons@maurienne.fr

CE GUIDE A ÉTÉ CONCU EN PARTENARIAT AVEC











